

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 23 mai 2022

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 16/05/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 10	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Délibération pour octroi de subventions - Budget 2016 - DE_020_2022

Monsieur le Président expose que

VU le Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction Budgétaire et Comptable M57

VU le Budget Communal - Exercice 2022

CONSIDERANT les propositions de subventions suivantes :

Association AIRE	50 €
Comité des fêtes	1 000 €
ACCA Saint Ferriol	300 €
CFA Lézignan	126 €
Hirondelles - AFDAIM	175 €
SPA Carcassonne	175 €
Dépassons le handicap	50 €
TOTAL	1 876 €

CONSIDERANT que lors du vote du Budget Primitif 2022 un somme de 1 876 € a été inscrite au tableau des subventions

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

DECIDE d'approuver les subventions au titre de l'exercice 2022 comme défini ci-dessus

PRECISE que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget 2022, article 6574

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux

Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

SOUS PRÉFECTURE DE LIMOUX (Aude)

Date de réception de l'AR: 01/06/2022

011-211103411-20220523-DE_020_2022-DE

Le Maire
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___